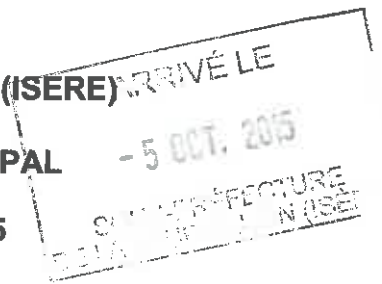




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN

Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 17

OBJET : Convention relative à l'occupation de locaux du Nymphéa par les services sociaux départementaux – Conseil Départemental

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée développement social - Centre Social - politique de la ville et logement, informe les membres du Conseil Municipal que les services sociaux départementaux utilisent des locaux situés au Nymphéa à titre gratuit.

Cette utilisation avait fait l'objet d'une précédente convention approuvée par délibération en date du 11 avril 2005 et d'un avenant n° 2 signé en date du 8 novembre 2011, portant le contrat jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi, dans le cadre de leurs missions, les services du département sont amenés à occuper les salles de l'équipement de proximité « le Nymphéa » : la salle dite « associations » de 9m² et la salle dite « activités » de 34 m², qui seront occupées tous les mardis matins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un renouvellement de cette convention avec effet au 1^{er} octobre 2015 jusqu'en 2019 au même titre que celle pour les locaux du Centre Social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la signature d'une convention entre la commune et le Conseil Départemental pour l'utilisation de locaux du Nymphéa par les services sociaux départementaux avec effet à titre gratuit du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'en 2019.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants éventuels et documents annexes pour la durée de la convention.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le **02 OCT. 2015**


Le Maire
Michel BACCONNIER